

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 11 novembre 2015, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Luc Cloutier | Saint-Gérard-Majella |
| Sylvain Dupuis | Saint-Ours |
| Olivar Gravel | Saint-Joseph-de-Sorel |
| Louis R. Joyal | Yamaska |
| Maria Libert | Saint-Aimé |
| Denis Marion | Massueville |
| Michel Péloquin | Sainte-Anne-de-Sorel |
| Serge Péloquin | Sorel-Tracy |
| Claude Pothier | Saint-Roch-de-Richelieu |
| Gilles Salvas | Saint-Robert |
| Jean-François Villiard | Sainte-Victoire-de-Sorel |

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, préfet.

Est absent :

| | |
|------------------|-------------|
| Michel Blanchard | Saint-David |
|------------------|-------------|

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Jacinthe Vallée, greffière, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement, M^{me} Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications, ainsi que M^{me} Annie Payer, stagiaire en notariat et M^{me} Marie-Philippe Bibeau, stagiaire en communication.

NOTE : À 18 h 30, les conseillers régionaux se réunissent en comité général de travail.

MENTIONS SPÉCIALES

Dès l'ouverture de la séance, M. le Préfet Claude Pothier prend la parole afin de souligner les 40 ans de M. Olivar Gravel à titre de maire de Saint-Joseph-de-Sorel ainsi que la nomination de M. Sylvain Dupuis à titre de président de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy.

Les membres du Conseil se joignent au préfet pour féliciter MM. Gravel et Dupuis.

2015-11-279

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-280 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 14 OCTOBRE 2015**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 14 octobre 2015 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-281 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 26 OCTOBRE 2015**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 26 octobre 2015 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-282 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC) DU 16 JUIN 2015**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional culturel (CRC) du 16 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-283 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE (CRF) DU 15 SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la famille (CRF) du 15 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-284 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC) DU 21 OCTOBRE 2015**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC) du 21 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-285 AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour le mois d'octobre 2015 et totalisant 1 740 177,81 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Olivar Gravel fait un résumé de la réunion du comité régional de la famille qui s'est tenue hier. Ainsi, il mentionne que les membres ont assisté à deux présentations, soit celle de M^{me} Marie Ouellet, agente de promotion des saines habitudes de vie du CISSS de la Montérégie-Est et celle de M^{me} Monique Roberge du comité Pour le plaisir de bouger et de bien manger. Il précise également les sujets qui ont été abordés lors de cette réunion, soit :

Concernant la mise en œuvre de la politique familiale :

- Familles en fête;
- Budget 2016;

Concernant la mise en œuvre de la politique des aînés (MADA) :

- Service de popote roulante en milieu rural;
- Distribution du bottin des ressources;
- Rapport de la travailleuse de milieu;
- Formation à venir sur la maltraitance;
- Budget 2016.

M. le Conseiller régional Denis Marion mentionne sa participation à la réunion du comité régional de sécurité incendie et civile du 21 octobre où il a été question, entre autres, de la finalisation du deuxième schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Il précise qu'une version projet de ce document sera transmise aux municipalités locales pour approbation. Il souligne également le travail particulier qui a été réalisé en ce qui concerne les objectifs à atteindre.

M. le Préfet Claude Pothier informe les membres de sa participation aux activités suivantes :

- Conférence de presse avec la Sûreté du Québec concernant le programme PAIR qui couvre maintenant tout le territoire de la MRC;
- Réunion du comité de transition de la CRÉ Montérégie Est. Il précise que les rapports financiers définitifs doivent être présentés au plus tard le 31 janvier 2016 et demande aux membres d'aviser les organismes de leur territoire qui pourraient être concernés.

M. le Conseiller régional Serge Péloquin fait part d'un article publié par le Journal de Montréal aujourd'hui annonçant qu'Hydro-Québec n'annulera pas le contrat de Parc éolien Pierre-De Saurel.

2015-11-286 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (VILLE DE SOREL-TRACY)**

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant le règlement numéro 2298 modifiant le règlement de zonage numéro 2222 de la Ville de Sorel-Tracy.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 2298 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE

M. le Conseiller régional Louis R. Joyal donne avis qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC un projet de règlement créant une réserve financière sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture.

2015-11-287 **ÉTABLISSEMENT DU TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE À LA FACTURATION DE LA MRC**

CONSIDÉRANT que la MRC peut, en vertu de l'article 981 du Code municipal du Québec, établir le taux d'intérêt applicable aux comptes et redevances en souffrance;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC fixe comme suit le taux d'intérêt applicable aux comptes et redevances en souffrance :

- les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 8 % à compter du moment où ils deviennent exigibles;
- une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, est ajoutée au montant exigible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-288 **DEMANDE D'AUTORISATION AU MAMOT AFIN DE CONCLURE UNE ENTENTE DE DÉLÉGATION AVEC LE CLD DE PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT que la MRC a signé le 14 octobre 2015 l'entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3. de la Loi sur les compétences municipales (LCM), L.R.Q., chapitre C-47.1, et en application de l'article 126.4 de la LCM, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser,

après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, une municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM à un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que l'organisme délégataire peut être un organisme à but non lucratif existant ou un organisme à but non lucratif que la MRC crée à cette fin;

CONSIDÉRANT que la MRC désire déléguer au CLD de Pierre-De Saurel (CLD) les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM, puisque le CLD a démontré par le passé son potentiel de soutien au développement et a déjà en place une équipe multidisciplinaire et interdisciplinaire de professionnels reconnus pour leurs compétences en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.4 de la LCM, l'entente de délégation doit contenir :

- 1) Une description détaillée de son objet;
- 2) Les modalités d'exercice des pouvoirs délégués;
- 3) Une mention de sa durée et, le cas échéant, les modalités de son renouvellement;
- 4) Un mécanisme permettant à la MRC de s'assurer du respect de la Loi sur l'interdiction de subventions municipales ou, le cas échéant, de la limite prévue au troisième alinéa de l'article 126.3 ou celle autorisée conformément à cet alinéa;
- 5) Les modalités de partage de l'actif et du passif découlant de l'application de l'entente, lorsque celle-ci prend fin;

CONSIDÉRANT que les articles 477.4 à 477.6 et 573 à 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes, L.R.Q., chapitre C-19, s'appliquent au CLD, compte tenu des adaptations nécessaires, et que celui-ci est réputé être une municipalité locale pour l'application de l'un ou l'autre des règlements pris en vertu des articles 573.3.0.1 et 573.3.1.1 de cette loi;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC :

- délègue au CLD de Pierre-De Saurel les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM, et ce, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- autorise la transmission du projet d'entente de délégation entre la MRC et le CLD au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation, le tout conformément à l'article 126.4 de la LCM;
- autorise le préfet et le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente de délégation entre la MRC et le CLD, si celle-ci est approuvée par le MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-289 **OCTROI D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2014-2016**

Les membres prennent connaissance d'un des projets recommandés le 29 septembre 2015 par le comité régional de la ruralité (CRR) dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2014-2016.

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du CRR,

- approuve le projet « Épouvantails géants » de la Municipalité de Massueville :
 - autorise le versement d'une subvention de 2 500 \$ dans le cadre de ce projet;
 - prélève ce montant de l'enveloppe réservée à la Municipalité de Massueville;
- autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer l'entente relative à ce projet pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-290

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro CRC 2015-10-06 dans laquelle le comité régional culturel recommande au Conseil de la MRC d'accepter l'offre de service du Conseil du patrimoine religieux du Québec pour la réalisation d'un portrait des lieux de culte.

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2015 une démarche de documentation de l'histoire des municipalités de la MRC a été amorcée dans le cadre de l'entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité régional culturel indique qu'il reste des sommes disponibles pour la réalisation d'un portrait des lieux de culte du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la création des paroisses, avec la construction des églises, est à l'origine du développement des villages et des quartiers, et donc de leur histoire respective;

CONSIDÉRANT que la conservation du patrimoine religieux, notamment celle des lieux de culte, pose un défi à l'ensemble des paroisses et des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'offre de service soumise par le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) comprend les étapes suivantes :

- Établir le bilan démographique, socioéconomique et sociocommunautaire du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel;
- Rassembler les informations sur les activités pastorales, communautaires et culturelles de chaque lieu de culte;
- Colliger, à partir des études existantes, l'information pertinente identifiant la valeur patrimoniale de chaque lieu de culte;
- Colliger, à partir des carnets de santé existants, l'information pertinente sur l'état physique et l'évaluation des coûts de restauration des lieux de culte;
- Établir les actions à prendre et le type d'intervention approprié;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet s'inscrit directement dans la suite de la journée de réflexion sur le patrimoine religieux organisée par la MRC et le CLD en janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par :
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Denis Marion
M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC accepte l'offre de service du Conseil du patrimoine religieux du Québec intitulée « Portrait de la situation des lieux de culte du territoire de la MRC de la MRC de Pierre-De Saurel » au montant de 15 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-291

AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) ET NOMINATION DE LA MRC RESPONSABLE DE SON ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) prévoit que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) élabore un plan tactique et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré pour chacune des unités d'aménagement, en collaboration avec la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire;

CONSIDÉRANT que, selon cette loi, les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire sont mises en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette loi le MFFP peut confier la composition et le fonctionnement de tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire à des municipalités régionales de comté;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a pour objectif de contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le PADF permet des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que la réalisation des activités prévues au PADF est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT que le MFFP souhaite renforcer les rôles de développement économique et régional exercés par les municipalités régionales de comté et s'assurer que les décisions prises en région répondent davantage aux besoins et préoccupations exprimés par la population;

CONSIDÉRANT que l'article 17.22 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2) permet au ministre de déléguer, par entente, à un conseil de bande d'une communauté autochtone, à une municipalité, à une personne morale ou à un autre organisme, la gestion d'un programme qu'il a élaboré en vertu du paragraphe 3° de l'article 12 de cette loi;

CONSIDÉRANT que le MFFP souhaite déléguer aux MRC une partie de la gestion du PADF;

CONSIDÉRANT que les MRC de la région administrative de la Montérégie-Est souhaitent se voir déléguer une partie de la gestion de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC :

- autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente de délégation dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts;
- nomme la MRC de Brome-Missisquoi à titre de responsable de l'administration de cette entente, sous réserve du respect des conditions énoncées par cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-292

ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2016 DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément aux dispositions des articles 48.41 et 48.24 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), doit fixer, par résolution, les tarifs applicables au service de transport adapté et collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT la grille tarifaire 2016 recommandée par le Service de transport adapté et collectif régional (STACR) de la MRC de Pierre-De Saurel, organisme délégué de la MRC en matière de transport adapté et collectif (résolution numéro 2015-064);

CONSIDÉRANT que cette grille comporte quatre zones tarifaires distinctes;

CONSIDÉRANT que des cartes mensuelles, des livrets de dix billets et de vingt billets ainsi que des billets unitaires seront offerts pour chacune des zones tarifaires;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC, conformément aux dispositions de la Loi sur le transport, adopte la grille tarifaire 2016 applicable au service de transport adapté et collectif sur son territoire.

Que ladite grille soit publiée dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC et affichée dans chacun des véhicules de transport ainsi qu'au bureau de la MRC et dans chacun des bureaux municipaux du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

2015-11-293

APPUI À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION DES CARCASSES PROVENANT DE LA CHASSE

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance d'une demande d'appui reçue de la MRC de La Haute-Côte-Nord concernant la problématique de la gestion des carcasses provenant de la chasse (résolution numéro 2015-10-216).

Après discussion sur le sujet,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC appuie la démarche de la MRC de La Haute-Côte-Nord afin de trouver une solution durable à la problématique de la gestion des carcasses provenant de la chasse, tant au point de vue environnemental qu'économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-294 **APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES - DEMANDE CONCERNANT LE MAINTIEN DU PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE**

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance de la résolution numéro 2015.10.6589 de la MRC des Laurentides demandant au gouvernement du Québec de maintenir le programme d'entretien de la Route verte.

Après discussion sur le sujet et,

CONSIDÉRANT que la piste cyclable de La Sauvagine est menacée à cause de la décision du gouvernement du Québec d'abolir sa participation au programme d'entretien de la Route verte;

CONSIDÉRANT que la Route verte est la plus grande véloroute de l'Amérique et constitue une fierté pour le Québec;

CONSIDÉRANT que la Route verte est une réalisation unique en Amérique du Nord avec son itinéraire cyclable de 5 300 km;

CONSIDÉRANT que cinq (5) millions de personnes l'empruntent annuellement et que six (6) millions de Québécois habitent une ville située sur ou à moins de 1 km de la Route verte;

CONSIDÉRANT que la Route verte traverse près de quatre cents (400) municipalités qui touchent les trois quarts (3/4) de la population québécoise;

CONSIDÉRANT que la Route verte exerce un impact positif sur la santé, l'environnement, l'image de marque du Québec et la mobilité des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Route verte est un outil de développement économique et social pour les municipalités traversées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC, en son nom et en appui à la MRC des Laurentides, demande au gouvernement du Québec de maintenir son programme d'entretien de la Route Verte, laquelle inclut entre autres la piste cyclable de La Sauvagine et le parc linéaire du P'tit Train du Nord, afin de préserver ces joyaux et ces outils de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-295 **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA CONCERNANT LA NOUVELLE TARIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSISERS**

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance de la résolution numéro 2015-225 reçue de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola concernant la nouvelle tarification de la Société des traversiers.

Après discussion sur le sujet,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC appuie la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola dans sa demande pour que :

- le prix du laissez-passer mensuel soit révisé à la baisse, ainsi que le prix de la série de 10 billets (véhicule/conducteur);
- l'accès au traversier soit gratuit pour les enfants de moins de 10 ans;
- le service, d'au moins un traversier, soit assuré durant 24 heures, car présentement il n'y a aucun service entre 3 h 30 et 5 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-296 **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE - DEMANDE AU MAMOT CONCERNANT LE FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (FSTD)**

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance d'une demande reçue de la Municipalité de Massueville concernant le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (résolution numéro 2015-11-190).

Après discussion sur le sujet et

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Massueville a réservé un montant de 100 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) pour le projet de pôle de service de proximité;

CONSIDÉRANT que la conversion de l'église en centre communautaire et culturel fait partie de ce projet;

CONSIDÉRANT que le comité pour l'avenir de l'église est en attente d'une réponse afin d'obtenir une aide financière (fin mai ou début juin 2016);

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a mentionné que les sommes engagées dans le cadre du FSDT doivent être dépensées avant le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT le contrat de diversification conclu en janvier 2010 entre la MRC et le MAMOT concernant ce fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la Municipalité de Massueville dans ses démarches;
- demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger le délai pour effectuer la dépense dans le cadre du FSTD, et ce, afin de permettre la réalisation de l'ensemble du projet de pôle de service de proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

2015-11-297 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MRC AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la MRC au Carrefour action municipale et famille (CAMF) est à renouveler;

CONSIDÉRANT que la MRC désire renouveler son adhésion à cet organisme;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC autorise le renouvellement de son adhésion au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2015-2016 au montant de 676,05 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-11-298 CLASSEMENT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que la correspondance reçue soit classée au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres du Conseil prennent connaissance des invitations.

2015-11-299 CLASSEMENT DES INVITATIONS

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que les invitations reçues soient classées au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

2015-11-300 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que la séance soit levée à 20 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Claude Pothier, préfet

M^e Jacinthe Vallée, greffière